

DIRECTION DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TÉLÉDOC 246
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

N°DF-MGFE-09-3013

Paris, le 17 FEV. 2009

LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
DE RELANCE

à
MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
CHARGÉS DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Objet : modalités retenues pour la gestion et le suivi des crédits du plan de relance de l'économie

La mission « Plan de relance de l'économie », placée sous l'autorité du Ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, comprend trois programmes, dénommés « Programme exceptionnel d'investissement public » (Programme 315), « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » (Programme 316) et « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité » (Programme 317). Cette mission est dotée de 10,938 Mds€ en autorisations d'engagement (AE) et 10,277 Mds€ en crédits de paiement (CP) aux termes de la loi n°2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009.

Selon la nature des dépenses, leur exécution se fera soit par transfert de crédits vers des programmes existants du budget général ou comptes spéciaux, soit par gestion directe sur les programmes de la nouvelle mission, se traduisant dans la très grande majorité des cas par le versement de subventions ou de dotations à divers organismes publics.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de gestion et de suivi de ces crédits, en particulier dans le cas de transferts vers des programmes existants.

Les modalités de suivi s'appuient sur les fonctionnalités existantes des systèmes d'information financière (ACCORD-LOLF, NDL, INDIA) et complètent le dispositif de suivi mis en place par le Ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance.

1/ La nomenclature d'exécution budgétaire :

Afin de pouvoir assurer un suivi différencié des consommations de crédits relatifs aux dispositifs mis en œuvre dans le cadre du plan de relance, des actions et sous-actions typées « relance » ont été ajoutées à la nomenclature des programmes ministériels concernés par les transferts de crédits, de manière à permettre un suivi direct dans les systèmes d'information pour les engagements nouveaux (sur opérations en cours avec engagements nouveaux et opérations nouvelles).

Ainsi, la nomenclature d'exécution budgétaire des ministères, consultable sur le site de la Performance (www.performance-publique.gouv.fr), doit permettre le suivi des mesures nouvelles (nouveaux engagements) par imputation de la dépense sur des sous-actions consacrées au Plan de relance. Ces sous-actions, qui font référence au plan de relance, mentionnent la destination des crédits.

2/ Le suivi des crédits délégués :

Le pilotage et le suivi de l'exécution du plan de relance de l'économie supposent la mise en œuvre d'un dispositif de suivi, plus particulièrement à l'échelon territorial, avec l'identification des crédits délégués.

2.1/ Suivi des délégations dans ACCORD-LOLF :

Concernant les crédits à destination de BOP déconcentrés et les crédits délégués d'un BOP central vers une unité opérationnelle (UO) territoriale, les autorisations d'engagement sont respectivement mises à disposition par le biais de délégations d'autorisations d'engagement globalisées (DAPG) et de notifications d'autorisations d'engagement affectées (NAPA). Les crédits de paiement sont délégués par le biais de délégations de crédits de paiement (DCP).

Pour les NAPA, la traçabilité est assurée par le biais du libellé de la NAPA. La mention « RL » (majuscule) doit obligatoirement figurer en tête de la zone libellé.

Pour les DAPG et DCP, le typage « relance » des crédits est effectué à partir de la zone de suivi des contrats de projets État Région (zone CPER/HCPER) du système d'information ACCORD-LOLF.

L'identification de ces DAPG et DCP est effectuée de la manière suivante :

- l'utilisateur saisit la valeur « RL » (majuscule) dans la zone CPER lors de la saisie des DAPG et des DCP pour les mesures du plan de relance hors contrat de projet,
- l'utilisateur saisit la valeur « RL (majuscule) + numéro du contrat de projet » pour les mesures du plan de relance relevant d'un contrat de projet.

2.2/ Suivi des subdélégations dans le système d'information NDL :

Le gestionnaire local, destinataires des DAPG et DCP typées « RL » est en mesure de typer la subdélégation par codage « RL » (majuscule) dans le champ « Type de suivi » disponible.

Les ministères qui utilisent déjà ce champ et qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les autres axes d'analyse de NDL doivent mentionner le typage « RL » (majuscule) dans le libellé de la subdélégation.

Ces subdélégations sont réalisées par opération individualisée (OI). Le périmètre de ces OI doit autant que possible être identique à celui du projet identifié dans une mesure du plan de relance à laquelle elles se rapportent. Toutefois, pour les projets de faible montant, le degré de précision (d'individualisation) requis peut correspondre au périmètre de la mesure du plan de relance, et ne justifie pas nécessairement le recours à une individualisation au niveau du projet.

3/ Le suivi de l'exécution de la dépense :

Il convient à cette fin de distinguer les crédits du plan de relance de l'économie selon que l'engagement est nouveau ou antérieur, selon par ailleurs que leur échelon d'exécution est central ou déconcentré.

3.1/ Engagements nouveaux :

Pour ce qui concerne les opérations et engagements nouveaux, un suivi direct de la dépense est possible, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, à partir de la nomenclature budgétaire et des dispositifs décrits précédemment.

3.2/ Dossiers sur engagement antérieur en administration centrale :

Les dossiers de liquidation exécutés en administration centrale, relatifs aux mesures qui ne font pas l'objet de nouveaux engagements, et qui se rapportent à une accélération de mesures en cours ou à la majoration de l'avance versée aux entreprises titulaires de marchés de l'État peuvent par ailleurs être retracés dans ACCORD-LOLF grâce à la zone CPER utilisée de la manière suivante :

- l'utilisateur saisit la valeur « RL » (majuscule) dans la zone CPER lors de la saisie des dossiers de liquidation pour les mesures du plan de relance hors contrat de projet,
- l'utilisateur saisit la valeur « RL (majuscule) + numéro du contrat de projet » pour les mesures du plan de relance relevant d'un contrat de projet.

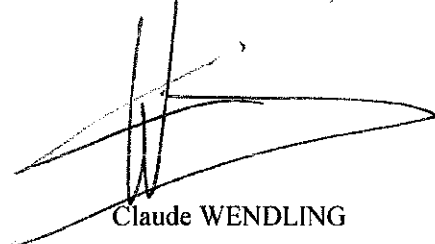
3.3/ Dossiers sur engagement antérieur en service déconcentré :

A l'échelon déconcentré, les mandats de paiement relatifs aux mesures du plan de relance qui ne font pas l'objet de nouveaux engagements devront quant à eux faire l'objet d'un suivi particulier grâce au codage « RL » (majuscule) dans la zone « type de suivi » disponible dans l'outil NDL.

Nous vous saurions gré de porter à la connaissance des services concernés ces modalités de suivi des crédits du plan de relance transférés au profit des programme de votre ministère.

Pour toute information complémentaire souhaitée, vous pouvez contacter Pierre-Olivier LEGRIS (pierre-olivier.legris@finances.gouv.fr).

Pour le Ministre
et par délégation,
Le Sous-Directeur,



Claude WENDING

Pour le Ministre
et par délégation,
Le Directeur adjoint
au Directeur Général des Finances Publiques,



Vincent MAZAURIC

Copie : Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, contrôleurs budgétaires en région
Pièces jointes : Annexe 1 – Modalités d'application dans Accord LOLF
 Annexe 2 – Modalités d'application dans NDL

ANNEXE 1 – Modalités d'application dans Accord LOLF

Ce guide fait suite à la note de la Direction du Budget numéro DF-MGFE-09-3013 portant sur les modalités retenues pour la gestion et le suivi des crédits du plan de relance de l'économie. Il a pour objectif d'expliquer les opérations à réaliser dans l'application Accord LOLF pour appliquer les dispositions mises en place.

1 – Fléchage des NAPA

Le suivi des NAPA représentant des délégations de crédits relance, s'effectue en précisant la mention « RL » au début du champ libellée de la NAPA.

Attention, cela signifie qu'il est impératif d'effectuer des NAPA spécifiques pour les crédits relance.

Ecran : Gérer Comptabilité Budgétaire / Opération NAPA-DAPI

Opération/NAPA/DAPI

Référentiel:PARTA Opération/NAPANEXT Affectation Opé/NAPA/DAPI
DAPI:

Date d'effet	Statut	Description	Description abrégée	Attributs
16/02/2009	Actif	RL CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMI	CONS	Attributs

↑
Précision de la mention « RL » en début du libellé de la NAPA

2 – Fléchage des DAPG

Le suivi des DAPG représentant des délégations de crédits relance, s'effectue grâce à la zone CPER située sur chaque ligne de répartition.

Prévu pour le suivi du Contrat de Plan Etat / Région, cette zone permet maintenant d'identifier également les délégations de crédits relance. Pour permettre les deux suivis, les valeurs actuellement disponibles au niveau de la zone CPER sont complétées par les valeurs suivantes :

RLAL	Relance, CPER interrj alpes	RLM1	Relance, CPER m alpes
RLGA	Relance, CPER garonne lot	RLM2	Relance, CPER m vosges
RLJU	Relance, CPER interrj jura	RLM3	Relance, CPER m jura
RLLO	Relance, CPER interrj loire	RLM4	Relance, CPER m central

RLL1	Relance, CPER apres mines	RLM5	Relance, CPER m pyrénées
RLL2	Relance, CPER loire	RLPY	Relance, CPER interrj pyrénées
RLL3	Relance, CPER mt st michel	RLRH	Relance, CPER interrj rhone
RLL4	Relance, CPER RN12 RN154	RLSE	Relance, CPER interrj seine
RLL5	Relance, CPER mn intemp	RLVO	Relance, CPER interrj vosges
RLMC	Relance, CPER intrrg m central	RLXX	Relance, HORS CPER
RLME	Relance, CPER interrj meuse	RL12	Relance, CPER strict
		RL13	Relance, CPER régionaux

- Comment choisir la valeur CPER ?

Lorsque la délégation de crédits :

- concerne un contrat de plan et que les crédits ne sont pas de type relance, alors la saisie reste inchangée.
- concerne un contrat de plan et que les crédits sont de type relance, alors l'utilisateur choisit parmi les nouvelles valeurs mises à sa disposition (cf tableau ci-dessus).
- ne concerne ni un contrat de plan, ni la relance, alors la saisie reste inchangée : l'utilisateur choisit la valeur HCPER.
- ne concerne pas un contrat de plan mais la relance, alors l'utilisateur choisit la nouvelle valeur « RLXX ».

Attention, cela signifie que la ligne de répartition ne peut pas concerner à la fois des crédits relance et hors relance.

Écran : Gérer Comptabilité Budgétaire / DAPG

Code: MIN07 Ecriture: NEXT Date: 13/02/2009 Statut En-Tête Budget: N
Ministère: Trait: Imputer Ecriture Tral

No. Ligne	Année de gestion	Raccourci	Proc.-An.	Code Service	BQP_OBI	Code OS	Comptable	Valeur CPER	Localisation	Projet	Act
1	2008	Raccourci	0220_02	015075MP	220UKJ	INA					
2	2009	Raccourci	0220_02	015075MP	220UKM	058025	02500	RLXX			

Lignes à Ajouter

Tot Lgn: Lignes négatives: 0,00

Enregistrer

En-Tête de Budget | Budget - Lignes | Erreurs Budgétaires |

Signifie que la ligne 2 représente une délégation sur relance et hors contrat de plan.

3 - Fléchage des EJ correspondant à une action de relance

De la même façon que ce qui est présentée ci-dessus pour les DAPG, les nouveaux EJ s'appuyant sur des crédits relance doivent être identifiés. Cette identification s'effectue grâce à la zone CPER.

Ecrans : Gestion Achat / Engagement Juridique (tous les types d'EJ concernés)

Menu

- Rechercher
- Mes Fonctions
- Gérer Comptabilité
- Budgétaire
- Liquidations et Paiements
- Gestion Achat
- Engagement Juridique
- Autres CP
- Marché
- Commandes d'Achat
- Marché Permanent
- Marché Avec
- Procédure Adaptée
- Plan de Commande
- Sur Marché
- Subvention
- Autres
- Adress EJ non soumis au CAP
- Engagement Juridique
- MSA CF
- Envoi Commandes

Personnaliser | Rechercher | Afficher tout | Premier | 1 sur 1 | Dernier

Id	Code alpha	Nature	Valeur CPER	Localisation	Projet	Acteur	Référence	Dir Budget	Site
101	901		RLXX					13022009	

Signifie que l'EJ s'effectue dans le cadre de la relance

4 - Fléchage des DL correspondant à une action de relance

De la même façon que ce qui est présentée ci-dessus pour les DAPG, les nouveaux DL s'appuyant sur des crédits relance doivent être identifiés. Cette identification peut s'effectuer même si l'EJ correspondant ne porte pas le fléchage relance (notamment pour tous les EJ réalisés antérieurement à la note de la DB). Cette identification s'effectue grâce à la zone CPER.

Ecran : Liquidation et paiement / Gérer liquidation et paiement

Menu

- Rechercher
- Mes Fonctions
- Gérer Comptabilité
- Budgétaire
- Liquidations et Paiements
- Gérer Liquidation et Paiement
- DL
- DL sur Budget
- DL sur Contrat d'Actuel
- DL de Régle
- Général Opérations de
- Résultats
- Gérer Paie des Agents
- Traitement d'Annulation
- Consultations
- Gestion Achat
- Gestion Recettes
- Fournisseur
- Article
- Listes Acteurs
- Articles
- Gestion des Actes
- Duque de génération d'Etat
- Résultats
- Requis Tech
- Chaque
- Mentions Légales
- Règles de Sécurité

Nouvelle fenêtre

Rechercher | Afficher tout | Premier | 1 sur 1 | Dernier

Opération	YRC	*Comptable	Compte	*Code Alpha	Nature	Valeur CPER	Localisation	Projet	Acteur
10000513675	RC00001300	930000	809151	RLXX		RLXX			

DL dans le cadre de la relance et hors contrat de plan

Retrouver ce guide au format électronique depuis l'extranet de l'AIFE, Espace Utilisateurs, Manuel Utilisateurs, Transverse

ANNEXE 2

MODALITES TECHNIQUES DE SUIVI DU PLAN DE RELANCE DANS NDL ET INDIA

Niveau local

Le codage RL s'effectue dans une des 3 zones type de suivi disponible :

- pour les ordinateurs « Fichier unique » qui font la saisie directe dans NDL :
les 3 zones type suivi sont situées en bas de l'écran de saisie :
SUIVIS TYPE: __ NO: _____ TYPE: __ NO: _____ TYPE: __ NO: _____

- pour les ordinateurs « interfacés » qui ont leur application de gestion propre et qui transmettent à NDL les informations de dépense par fichier. Les applications ministérielles de gestion interfacées à NDL transmettront le fléchage « RL » dans l'une des zones CTSV1, CTSV2, CTSV3 libre de tout autre fléchage (suivi CPER, suivi ministériel, suivi local) pour les ordinateurs « interfacés » qui disposent des 3 zones type de suivi ;

- pour les autres ordinateurs interfacés qui ne peuvent utiliser ces 3 zones, le codage s'effectue par l'envoi du code RL dans les 2 premiers caractères du champ libellé. Pour la SAPIE, le codage s'effectue en plus sur les 2 premiers caractères du libellé de chaque ligne de la SAPIE, une ligne par opération individualisée (OPI).

Ce codage est ensuite reporté automatiquement sur la SAPIR et les opérations budgétaires (OPINV) associées aux opérations individualisées de la SAPIE.

1 – Intégration des DAPG, RDAPG, NAPA, RNAPA

Mise en oeuvre du fléchage des AE de catégorie 1 : NAPA, NAPAC, RNAPA :

Le code RL transmis par ACCORD apparaîtra dans NDL :

- dans le libellé de la NAPA, NAPAC, RNAPA ;
- dans la zone type suivi numéro 3 ;
- dans la zone libellé de l'opération générée par la NAPA fléchée RL.

Mise en oeuvre du fléchage des délégations d'AE et les crédits de paiement (DAPG, RDAPG, DCP et RDCP) :

Dans tous les cas, le code "RL" ainsi transmis apparaîtra dans NDL dans la zone type suivi numéro 3.

2 – Saisie des SAPIE, RTSAPIE et fléchage « RL » des SAPIR et RTSAPIR

Le responsable de BOP local effectue une saisie au niveau de la SAPIE avec mention du code RL comme indiqué ci-dessus.

Le code RL saisi au niveau de la SAPIE est reporté automatiquement dans la SAPIR.

De même, le RUO qui fait une restitution d'AE (RTSAPIE) mentionne le code RL comme indiqué ci-dessus. Le Code RL saisi au niveau de la RTSAPIE est reporté automatiquement sur la RTSAPIR.

3 – Intégration des délégations de crédits de paiement (DCP, RDCP) reçues d'ACCORD, saisie des redistributions de crédits de paiement (REDCPE) et fléchage des redistributions de crédits reçues (REDCPR)

Après intégration des DCP RDCP reçues d'ACCORD, si le RBOP veut redistribuer une partie de l'enveloppe de crédits (REDCPE), il devra mentionner le code RL comme indiqué ci-dessus. Le Code RL saisi au niveau de la REDCPE est reporté automatiquement sur la REDCPR.

4 – Saisie des engagements (ENII, ENIC, RENI) et des mandats (MANDI)

Il n'est pas nécessaire d'indiquer le code RL aux autres stades de la dépense (engagement et mandat) pour les opérations nouvelles, car elles seront automatiquement dotées du code RL lors de la SAPIR ou de la NAPA.

Pour les engagements nouveaux, il faudra référencer le code action sous action plan de relance.

Pour les mandats relatifs aux mesures du plan de relance qui ne font pas l'objet de nouveaux engagements, il convient de renseigner le type de suivi RL dans le mandat comme indiqué ci-dessus.

INDIA

L'infocentre INDIA permet de suivre la consommation des AE et des CP des programmes impactés par le plan de relance via le domaine comptabilité, sous domaine comptabilité budgétaire.

Il sera possible de suivre, au quotidien, par programme - action, sous action la consommation des AE et des CP, au statut validé comptable, suivant la nomenclature d'exécution transmise par la direction du budget. Restitution CBD-012.

Par ailleurs, pour le niveau déconcentré, les délégations de crédits (DCP-RDCP) et d'autorisation d'engagement (DAPG – RDAPG-NAPA – RNAPA,) ainsi que les redistributions de crédits (REDCPE et REDCPR) les subdélégations d'AE (SAPIE – RTSAPIE – SAPIR – RTSAPIR) qui seront fléchées RL dans les applications source ACCORD et NDL seront extraites et transmises pour enrichissement de l'outil de suivi élaboré par les services du ministère chargé de la mise en œuvre du plan de relance. Il en sera de même pour les mandats fléchés RL, (cf. point 4 saisie des mandats dans NDL). Ces informations ne seront pas accessibles directement dans INDIA LOLF.

GLOSSAIRE

AE : autorisation d'engagement

CP : crédits de paiements

NAPA : notification d'autorisation d'engagement initiale affectée

NAPAC : notification d'autorisation d'engagement initiale affectée

RNAPA : retrait de notification d'autorisation d'engagement affectée

DAPG : délégation d'autorisation d'engagement globalisée

RDAPG : reprise de délégation d'autorisation d'engagement globalisée

SAPIE : subdélégation d'autorisation d'engagement individualisée émise

RTSAPIE : restitution de subdélégation d'autorisation d'engagement individualisée émise

SAPIR : subdélégation d'autorisation d'engagement individualisée reçue

RTSAPIR : restitution de subdélégation d'autorisation d'engagement individualisée reçue

DCP : délégation de crédits de paiement

RDCP : reprise de délégation de crédits de paiement

REDCPE : redistribution de crédits de paiement émise

REDCPR : redistribution de crédits de paiement reçue

ENII : engagement initial

ENIC : engagement complémentaire

RENI : Retrait d'engagement

MANDI : mandat